

Formulaire de demande à la subvention d'une installation PV de petite puissance

Le présent formulaire doit être communiqué à l'administration communale par courriel (energie@chastre.be), par voie postale ou être déposé à l'administration communale de Chastre (Avenue du Castillon 71 – 1450 Chastre) à l'intention du service énergie.

1. Données relatives au demandeur

- a) Nom, prénom :
- b) Adresse de l'installation :
- c) Téléphone :
- d) Courriel :

2. Type d'habitation

- a) Le logement a été construit il y a au moins 10 ans ? Oui - Non
- b) La fonction principale du logement est le résidentiel ? Oui – Non

.....

3. Catégorie de revenu (voir méthode de calcul en annexe)

- a) Qui sont les personnes qui occupent actuellement le logement et quel est le lien de ces personnes avec la personne demandeuse ?

.....

- b) Le ménage faisant la demande de financement à un revenu de référence appartenant à la classe :

- R1 : inférieur ou égal à 24.600,00 EUR
- R2 : supérieur ou égale à 24.600,01 EUR et inférieur ou égal à 34.900,00 EUR
- R3 : supérieur ou égale à 34.900,01 EUR et inférieur ou égal à 46.200,00 EUR

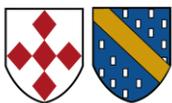
Explication du calcul des revenus du ménage :

.....

4. Droit sur le logement

- a) Le demandeur a un droit réel sur le logement ; lequel ?

.....



5. Documents à joindre

- a) Une copie recto-verso de la carte d'identité
- b) Toutes les preuves nécessaires au calcul de la catégorie de revenu
- c) Toutes les preuves nécessaires pour prouver le droit sur le logement

6. Engagements

- a) Je m'engage à :
 - fournir les documents et renseignements demandés permettant de vérifier la validité de la demande de subvention ;
 - à respecter les conditions d'occupation imposées par le règlement de la subvention.

7. Composition de ménage

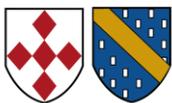
J'autorise l'administration communale de Chastre à produire une déclaration de ménage afin d'attester le bien fondé du calcul des revenus : Oui - Non

8. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné-e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués ci-dessus et la sincérité des pièces jointes.

Fait à le

Signature du demandeur :



9. Revenu de référence du ménage : méthode de calcul

Celui-ci se calcule en partant des revenus globalement imposables (= brut) du ménage, repris sur l'avertissement-extrait de rôle de l'année précédant la demande¹.

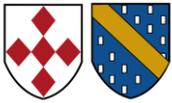
Comment calculer votre revenu de référence ?

1. Déterminez les personnes composant votre ménage à la date de votre demande ;
2. retirez vos ascendants, descendants et collatéraux jusqu'au 2ème degré (frères/sœurs) ;
3. des autres personnes composant le ménage, additionnez les revenus imposables globalement de l'avant dernière année complète précédant la date du plus récent enregistrement du rapport d'audit ;
4. une fois le total obtenu, déduisez 5000 euros par
 1. enfant à charge :
 - enfant pour lequel des allocations familiales sont attribuées à un membre du ménage ;
 - enfant hébergé à titre égalitaire par vous ou un membre du ménage ;
 2. membre du ménage reconnu en situation de handicap ;
 3. personne reconnue en situation de handicap en cours de domiciliation dans votre logement et avec laquelle vous ou un membre du ménage dispose(z) d'un lien de parenté jusqu'au 3ème degré inclusivement ;
 4. enfant à charge reconnu en situation de handicap ;
 5. enfant pour lequel des allocations familiales d'orphelin sont perçues par vous ou un membre du ménage ;
 6. enfant à naître : enfant conçu depuis au moins 90 jours à la date du rapport d'audit ou du rapport de suivi de travaux ;
 7. votre parent jusqu'au 3ème degré, domicilié ou en cours de domiciliation dans votre logement à condition que ce parent ait au moins 60 ans ;
 8. toute personne de plus de 60 ans domiciliée ou en cours de domiciliation dans votre logement à condition qu'elle vive ou ait vécu habituellement avec un de vos parents jusqu'au 3ème degré. ;
5. le montant ainsi obtenu doit être reporté dans le tableau ci-dessous.

<i>Revenu de référence du ménage</i>	<i>Catégorie de revenus</i>
<i>inférieur ou égal à 24 600 euros</i>	R1
<i>supérieur ou égal à 43 00,01 et inférieur ou égal à 34 900 euros</i>	R2
<i>supérieur ou égal à 34 900,01 et inférieur ou égal à 46 200 euros</i>	R3

¹ **Exemple** : si vous introduisez votre demande en 2023, vous regardez le montant de vos revenus globalement imposables tel qu'indiqué sur l'avertissement-extrait de rôle de 2022 et donc qui concernent les revenus de 2021.

PROVINCE DU BRABANT WALLON



COMMUNE DE

CHASTRE